



Société pédagogique genevoise

Genève, le 17 mai 2010

Monsieur Guy METTAN  
Président du Grand Conseil  
Mesdames et Messieurs les députés au  
Grand Conseil genevois  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

### **Ressources de la scolarité obligatoire du canton – Rapport 2010 sur l'Éducation**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Demain, l'école sera obligatoire pour les élèves de 4 à 15 ans. Aujourd'hui, deux niveaux d'enseignement coexistent, le primaire et le secondaire 1, avec toutes sortes de disparités. Pour la cohérence du parcours de formation de chaque élève genevois, il est urgent de saisir l'occasion de la mise en place du Plan d'études romand (PER) et du projet d'harmonisation scolaire suisse (HarmoS) pour rétablir une situation conforme aux ambitions de notre canton. Pour cela, il convient d'anticiper dès maintenant et de tenter de répondre aux vrais enjeux avec des mesures adéquates, en connaissance de cause. Au vu des projets actuels du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), il y a tout lieu de craindre que la situation particulière de Genève n'ait pas été appréhendée correctement.

La dernière publication du centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE – [www.skbf-csre.ch](http://www.skbf-csre.ch)) intitulée *L'Éducation en Suisse – rapport 2010*, apporte des informations éclairantes sur notre système d'instruction et casse certains mythes. Je me propose de vous en exposer trois volets importants, en comparant la réalité de l'enseignement primaire avec celle du secondaire 1 (cycle d'orientation – CO). Vous trouverez annexés à la présente les six tableaux relatifs à ces brefs commentaires.

#### **1. Temps d'enseignement**

**Primaire** Genève (GE) est très proche de la moyenne suisse ; 12 cantons ont moins d'heures d'enseignement que notre canton (JU-TG-SH-BE-ZH-NW-UR-ZG-LU-SO-AG-BS).

**Secondaire 1** Le CO genevois est avant-dernier ; seul un canton (NW) compte moins d'heures que GE.

#### **2. Dépenses publiques par élève**

**Primaire** GE est à la traîne (antépénultième, seuls le TI et le VS font moins bien) ; 23 cantons consacrent donc davantage de ressources que GE au primaire !

**Secondaire 1** Le CO genevois dépasse de plus de 5'000.- CHF le coût moyen de l'élève en Suisse ; GE est le canton qui dépense le plus pour le secondaire 1.

#### **3. Proportion de classes fortement hétérogènes**

**Primaire** GE dépasse largement tous les autres cantons (près de 80% de classes très hétérogènes, soit le double de la moyenne suisse).

**Secondaire 1** Le CO genevois connaît lui aussi une très forte proportion de classes hétérogènes (près de 75%) et dépasse tous les autres cantons.

En prenant en compte les informations simples qui précèdent, quelques conclusions s'imposent.

Il n'existe d'abord aucune raison impérieuse qui justifierait une augmentation précipitée de l'horaire de l'élève à l'école primaire dans notre canton. Le déficit d'heures d'enseignement sur l'ensemble de la scolarité obligatoire se situe dans les derniers degrés. Par ailleurs, il sera assez tôt d'envisager une modification de la dotation horaire au primaire lorsque l'introduction de l'enseignement de l'anglais (pas avant 2013, selon le DIP) sera confirmée.

Il est en revanche impératif d'accorder sans délai à l'enseignement primaire les moyens dont il a cruellement besoin. Je ne saurais imaginer qu'une telle inégalité de traitement subsistât à Genève. Si les familles et la population sont en droit d'exiger la meilleure école possible, il faut, pour que les résultats suivent, attribuer les ressources nécessaires, dès les premiers degrés. En particulier, l'encadrement des élèves du cycle élémentaire (4-7 ans) devrait être amélioré à hauteur de 50% de forces supplémentaires.

Pour répondre à la problématique de l'hétérogénéité hors norme de notre canton, il est nécessaire de diminuer le nombre d'élèves par classe. Cela semble compris au CO où, avec la nouvelle loi adoptée le 17 mai 2009, quelque 32 millions supplémentaires vont être injectés, notamment pour garantir des effectifs différenciés suivant le niveau des élèves (maximums fixés respectivement à 14, 18 et 24 élèves par classe). Si une politique plus claire semble s'être dégagée pour le CO, elle ne doit pas se réaliser au détriment de l'enseignement primaire. Il n'est surtout pas possible de cautionner une école à deux vitesses.

Il s'agit, vous l'aurez compris, de réflexions et requêtes exprimées de manière succincte. Mon propos est avant tout de vous sensibiliser au fait que pour enfin obtenir une école cohérente, qui marche sur ses deux pieds, pour offrir aux élèves onze degrés d'une scolarité obligatoire harmonieuse, qui ait du sens, des efforts importants sont indispensables. Changer les représentations, concevoir le cursus de l'élève comme un tout, viser un haut taux de certification, etc. semblent des actions certes ardues, mais réalistes. Cependant, les objectifs de formation poursuivis, eux, ne se réaliseront que si des ressources financières supplémentaires sont octroyées dans l'immédiat.

Je vous laisse bien sûr tirer vos propres conclusions. Mais, sans m'avancer trop, je suis certain que les éléments portés à votre connaissance ne pourront vous laisser indifférents lorsqu'il s'agira par exemple d'approuver des crédits supplémentaires destinés à l'enseignement primaire pour la rentrée 2010 et d'élaborer un prochain budget de l'éducation conséquent, à la hauteur des défis qui s'offrent à notre canton en matière de formation.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente lettre et à ses annexes, et vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier Baud, président

Copie à : - Mmes et MM. les conseillers d'Etat

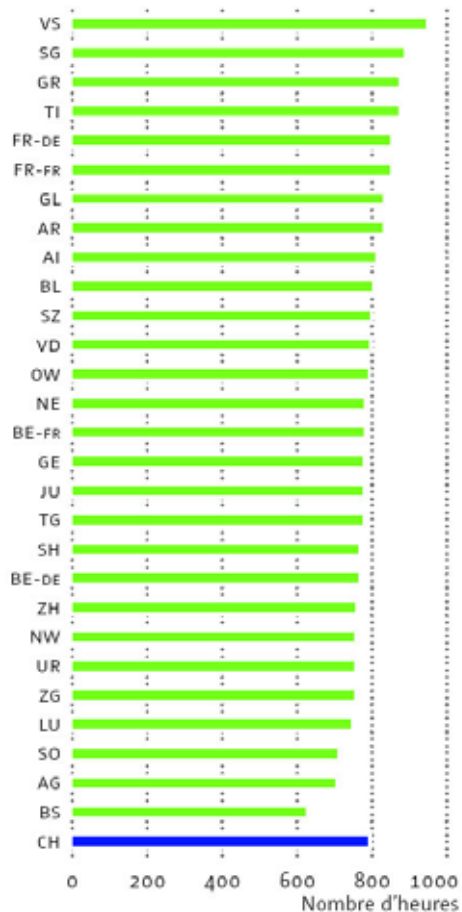
- Annexes ment.

Primaire

Secondaire I

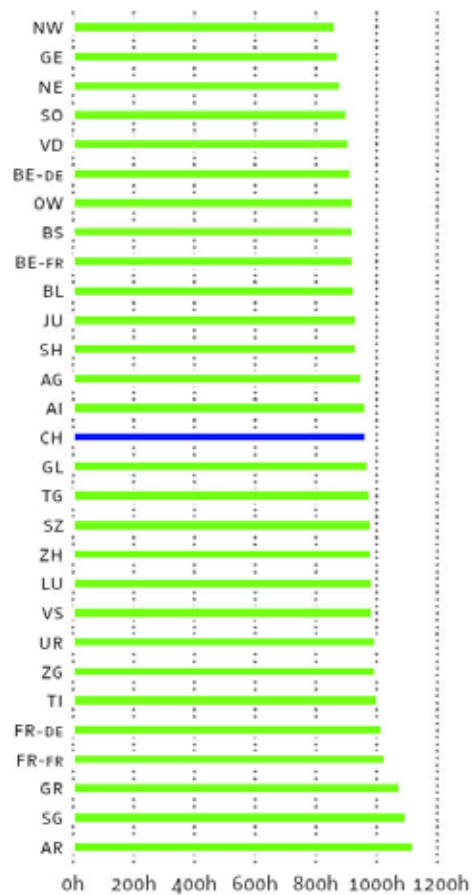
33 Temps d'enseignement annuel moyen, degré primaire, 2008/2009

Données: CDIP/IDES.



58 Temps d'enseignement moyen par an, en heures, au degré secondaire I, en 2007/2008

Données: IDES.



Le **temps d'enseignement** en heures s'obtient en multipliant la durée des leçons (45 ou 50 minutes) par le nombre moyen de leçons hebdomadaires (entre 30 et 35) et le nombre de semaines d'enseignement par année (entre 36,5 et 40).

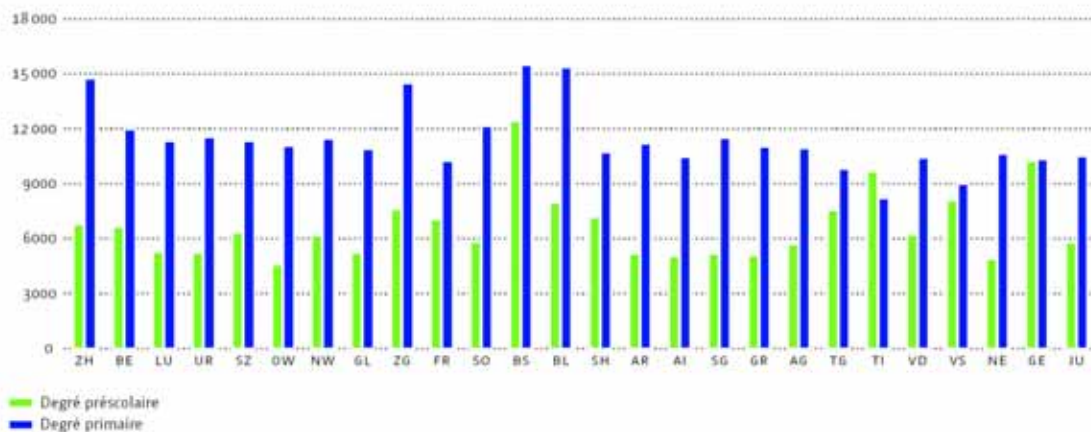
Annexe 2 – DÉPENSES PUBLIQUES

Primaire

44 Dépenses publiques par élève, par degré et par canton, 2005

Données: OFS.

Dépenses courantes en CHF

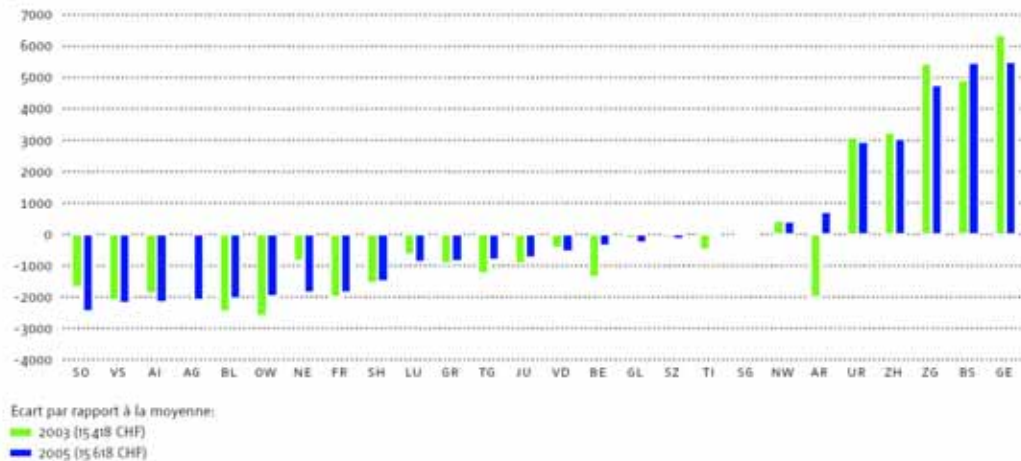


Secondaire I

61 Dépenses par élève, écarts par rapport à la moyenne suisse, par canton, 2003 et 2005

Données: OFS.

CHF



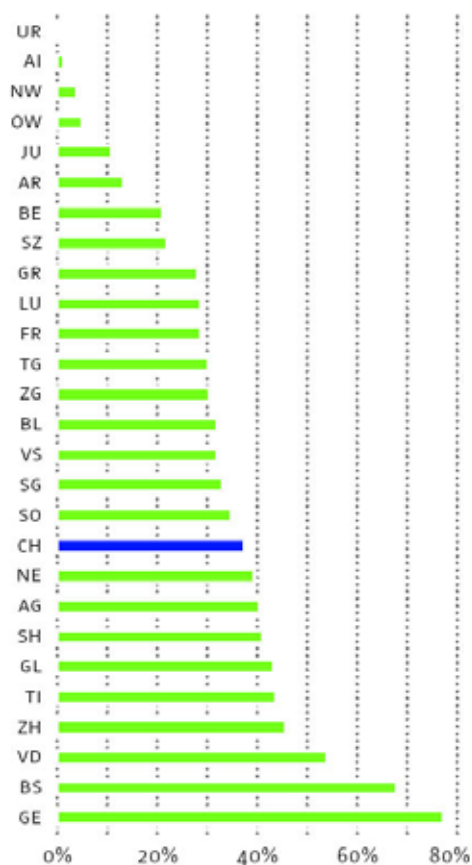
Annexe 3 – PROPORTION DE CLASSES TRÈS HÉTÉROGÈNES

Primaire

Secondaire I

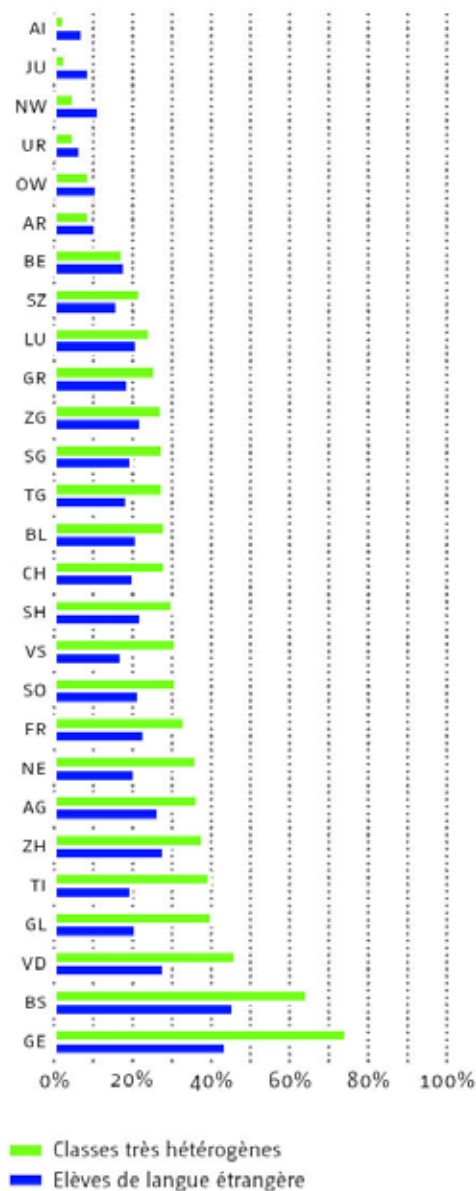
29 Part des classes fortement hétérogènes dans le degré primaire, par canton, 2007/2008

Données: OFS.



55 Proportion de classes très hétérogènes et proportion d'élèves de langue étrangère par canton, 2007/2008

Données: OFS



Tableaux extraits de *L'Éducation en Suisse – Rapport 2010* (CSRE – Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation)

<http://www.skbf-csre.ch/news.0.html?&L=1>